

LES HONORAIRES D'AGENCE SONT LIBRES !

**Chez 4 % IMMOBILIER,
ils sont réduits et dégressifs de 4 % TTC maximum* à 2 % TTC.**

*Forfait de 4 400 € pour tout achat inférieur à 110 000 € vendeur.

HONORAIRES AGENCE CHARGE ACQUEREUR OU VENDEUR SELON REDACTION DU MANDAT DE VENTE.

BAREME APPLICABLE AU 01/12/2017 POUR TOUS NOUVEAUX MANDATS DE VENTE SIGNES

PRIX DE VENTE

% (TTC)

Jusqu'à 110 000 €	4 400 €
De 110 001 € à 175 000 €	4 %
De 175 001 € à 250 000 €	3,75 %
De 250 001 € à 280 000 €	3,50 %
De 280 001 € à 350 000 €	3 %
De 350 001 € à 550 000 €	2,50 %
Au-delà de 550 001 €	2 %